

Le Conseil départemental
aux côtés des collégiens



Planning de calcul du tarif
de la restauration scolaire 2022-2023



valdoise.fr

Le calcul du tarif Rest'O collège vous permet de bénéficier selon vos ressources et la composition de votre foyer d'un tarif préférentiel, dans l'un de nos 112 collèges publics, de votre ou vos enfant(s).

Il ne vous engage en rien. Si vous décidez d'inscrire votre enfant à la demi-pension vous joindrez alors votre notification afin que le collège puisse en tenir compte lors de la facturation.

Ne passez pas à côté, faites votre demande !

PÉRIODE 1

Date de dépôt de la demande de calcul au Département du Val d'Oise

Sur internet (instruction en 72h), par mail ou voie postale (instruction en 4 à 6 semaines)

du 9 juin 2022 au 12 octobre 2022

Application du tarif notifié sur les factures du 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre scolaire

PÉRIODE 2

Date de dépôt de la demande de calcul au Département du Val d'Oise

Sur internet (instruction en 72h), par mail ou voie postale (instruction en 4 à 6 semaines)

4 janvier 2023 au 22 mars 2023

Application du tarif notifié sur les factures du 2^{ème} et 3^{ème} trimestre scolaire

PÉRIODE 3

Date de dépôt de la demande de calcul au Département du Val d'Oise

Sur internet (instruction en 72h), par mail ou voie postale (instruction en 4 à 6 semaines)

du 29 mars 2023 au 30 avril 2023

Application du tarif notifié sur la facture du 3^{ème} trimestre scolaire

Site internet : services-en-ligne.valdoise.fr

Mail : restocollège@valdoise.fr

Adresse postale :

Rest'O collège 2022-2023

Direction de l'Éducation et des Collèges

Département du Val d'Oise

2 avenue du parc - CS 20201 CERGY

95032 CERGY PONTOISE CEDEX